

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Le DIX février deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

**Etaient présents** : Mesdames GALLOIS Catherine, Anabela CRINON, Karine NOUNTANE

Messieurs Hugo PIERRU, Michaël SUBLARD, Bruno BATOGE

**Etaient absents excusés** : Madame Maïté LOUIS donne pouvoir à Monsieur Hugo PIERRU, Monsieur Mickaël GALGANI donne pouvoir à Madame Catherine GALLOIS, Madame Lucie GRZYBOWSKI

**Secrétaire de séance** : Madame Karine NOUNTANE

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du 17 novembre 2021
- Délibération pour signature de la convention de travaux d'enfouissement « place du Monument » avec le SDESM
- Délibération suite à l'étude d'emprunts pour la réalisation des travaux d'enfouissement et la réfection des trottoirs,
- Délibération pour signature du Contrat FER 2022 « Réalisation des travaux de la placette du monument »
- Délibération « Etude du prix pour la vente du terrain rue du Grand Boissy » suite à une offre.
- Délibération « Tarif salle des Fêtes et Location de vaisselle »
- Délibération SDESM (Adhésion commune de Souppes-sur-Loing, Chaucunin-Neufmontiers et Nantouillet)
- Délibération don à la commune
- Délibération Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Provinois
- Délibération « avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) sur l'assainissement non collectif au titre de l'année 2020.
- Demande de subventions
- Questions diverses

## I - DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT « PLACE DU MONUMENT » AVEC LE SDESM

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n° 2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

**Considérant** que la commune de Saint-Hilliers est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Grande Rue et Rue de Savigny.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 93.158,00 € HT soit 111.789,60 € TTC pour la basse tension, à 50.895,83 € HT soit 61.075,00 € TTC pour l'éclairage public et à 71.982,50 € HT soit 86.379,00 € TTC pour les communications électroniques soit un total de 216.036,33 € HT soit 259.243,60 € TTC, pour une part communale de 155.435,00 €.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électronique de la Grande Rue et Rue de Savigny
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 6 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

## II - DELIBERATIONS SUITE A L'ETUDE D'EMPRUNTS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET LA REFECTION DES TROTTOIRS

Madame le Maire explique à son conseil qu'elle a eu la Caisse d'Epargne au téléphone et que celle-ci va nous faire une proposition de prêt.

Elle demande que cette délibération soit remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le conseil municipal a voté pour le report de cette délibération.

### III - DELIBERATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT FER 2022 « REALISATION DES TRAVAUX DE LA PLACETTE DU MONUMENT

Madame le Maire demande à son Conseil municipal l'autorisation de demander une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour la réalisation des travaux de la placette du monument Grande Rue et Route de Savigny pour un montant de travaux estimé à 102.000 euros HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus, soit une subvention départementale maximale de 50.000,00 € et une part communale de 52.000,00 mentale maximale de 50.000,00 € et une part communale de 52.000 € HT + TVA 20.400 € = 72.400,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour la réalisation des travaux de la placette du monument Grande Rue et Route de Savigny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 6 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lucie GRYBOWSKI arrive à 19h15.

### IV - DELIBERATION « ETUDE DE PRIX POUR LA VENTE DU TERRAIN RUE DU GRAND BOISSY

Le Conseil municipal avait voté en date du 16 juillet 2021 (Délibération N° 2021/29) pour un prix de vente de 80.000 € net vendeur.

Madame le Maire expose à son conseil municipal qu'une offre de prix pour le terrain communal Hameau de Pivot a été faite au prix de 75.000 euros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents pour la vente du terrain à 75.000 euros net vendeur.

Pour : 7 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

### V - DELIBERATION « TARIF DE LA SALLE DES FETES ET LOCATION DE VAISSELLE »

Madame le Maire explique à son conseil qu'il faut revoir le contrat de location de la salle communale en précisant les prix de la location ainsi que le prix de location de la vaisselle, à savoir :

	1 JOUR	2 JOURS
ECOLES ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
HABITANTS DE LA COMMUNE	140 EUROS	200 EUROS
HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PROVINOIS ET PARTICULIER HORS COMMUNE	200 EUROS	300 EUROS
GROUPEMENTS, SOCIETES, ASSOCIATIONS HORS COMMUNE ET MANIFESTATIONS DIVERSES DANS UN BUT LUCRATIF	210 EUROS	350 EUROS
LOCATION VAISSELLE FORFAITAIRE	50 EUROS	50 EUROS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents pour les prix de la salle communale.

Pour : 7+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

## **VI - DELIBERATION SDESM (ADHESION COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING, CHAUCONIN-NEUFMONTIER ET NANTOUILLET)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

**Vu** la délibération n°2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

Pour : 7+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

## **VII - DELIBERATION DON A LA COMMUNE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal du don de Monsieur LAURENT Jean et Madame LAURENT Nicole de la somme de 300 € pour l'église.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents pour l'acceptation de ce don.

Pour : 7+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

## VIII - DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du maire sur la nécessité pour chaque commune membre de délibérer sur les modifications statutaires.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 5/71 en date du 8 novembre 2021, visée par la Préfecture de Melun le 18 novembre 2021, portant « approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois ».

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que la délibération n° 5/71 du conseil communautaire du 8 novembre 2021 ainsi que les statuts modifiés ont été notifiés aux communes membres,

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** les modifications statutaires et les statuts de la Communauté de Communes du Provinois tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour : 7+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

## IX - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire expose à son conseil que nous avons reçu, de plusieurs associations, des demandes de subventions pour l'année 2022, à savoir :

- Le Soleil dans la Main (Association pour les enfants hospitalisés du Centre Hospitalier Léon Binet à Provins)
- L'A.D.M.R. de Provins (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Provins

Le conseil municipal décide de donner une subvention d'un montant de 200 euros à chacune de ces associations pour le budget 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire annonce que Madame Gaëlle BATOGE a donné sa démission du conseil municipal le lundi 7 février 2022.

DEVIS DE HOLEA (Monsieur MOSBACH) pour l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Hilliers

Après une rencontre avec Monsieur MOSBACH mardi 8 février 2022, une proposition de devis pour mettre en place un PLU à la place de la révision de la carte communale a été reçue en mairie.

Ce devis s'élève à 28.300,00 euros HT soit 33.960,00 € TTC, il sera voté au prochain conseil.

Le planning des permanences des élus a été fait pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Madame Karine NOUNTANE, demande une réunion avec le conseil municipal pour revoir les délégations de Madame Gaëlle BATOGE suite à sa démission.

Madame le Maire annonce pour une totale transparence qu'elle a parrainé Madame Valérie PECRESSE. Elle précise que ce parrainage n'engage que le Maire.

Madame le Maire demande aux personnes de la salle s'ils ont des questions ?

Monsieur Philippe BREUIL demande au conseil municipal où se situe le terrain à vendre ? Madame le Maire lui répond qu'il se trouve à Pivot rue du Grand Boissy.

Il demande aussi quand sera rebouché la tranchée située au 5 route de Chenoise à VILLARS ? Monsieur Hugo PIERRU, Premier Adjoint répond qu'il prend acte de la demande et qu'il va s'en occuper.

La séance est levée à 20h15.

